



Présents : G. BOUHIN, C. BLAIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : A. CARRIERE, F. DOLE, A. LOUVRIER, F. OLERON, J. de la ROCHEFOUCAULD procuration respective à M. DESTAING, G. BOUHIN, C. BLAIN, O. MARLOT, M. SAULNIER.

Jean Pierre GURTNER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril est approuvé.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- acquisition de nouvelles décorations de Noël
- Plan de financement du stade synthétique

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

➤ Concernant le chantier du presbytère, la pose des fenêtres et les travaux de ravalement des façades sont prévus le mois prochain. Le déplacement des bungalows est programmé pour le mois de septembre, ce qui permettra l'aménagement du parking.

➤ Demande de subvention ASL.

En complément de la mise à disposition de bungalows par la commune, l'Association Sportive de Levier (ASL) a formulé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € pour leur réhabilitation. Dans un souci de dialogue et de soutien continu à l'ASL, la commune a décidé de ne pas appliquer la délibération du mois de mars 2024, relative à la mise en conformité de l'éclairage du stade « Honneur », laquelle prévoyait une diminution annuelle de 2 500 € de la subvention communale. Ainsi, la municipalité réaffirme son appui à l'ASL en maintenant cette aide annuelle de 2 500 €, équivalant à un soutien total de 20 000 € sur une période de 8 ans.

2. Délégué pour le SIEPA et le syndicat des eaux de Dommartin en suppléant de François

Il convient d'annuler la délibération antérieure relative à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat de Dommartin et de procéder aux modifications suivantes :

- Remplacer Thierry VUITTENEZ, membre titulaire, par Guillaume BOUHIN.
- En conséquence, Guillaume BOUHIN, précédemment suppléant, est remplacé par Marc SAULNIER à ce poste.

Concernant le SIEPA (Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau d'Amancey) il convient de remplacer Rodolphe ARANDA, suppléant, par Marc SAULNIER.

20 voix pour et 1 abstention

3. Echange de chemins et parcelles

À la suite du diagnostic réalisé par le cabinet Géoptis, plusieurs incohérences ont été relevées concernant la propriété de certains chemins situés dans le secteur de Granges-Maillot.

Il est proposé une régularisation en procédant à un échange entre l'indivision de la ROCHEFOUCAULD et la Commune de Levier, selon les modalités suivantes :

- Cession par la commune à l'indivision de la ROCHEFOUCAULD :
 - ✓ 1 883 m² de surface de terrain (essentiellement des talus le long de la RD),
 - ✓ 4 612 mètres linéaires de chemins.
- Cession par l'indivision à la commune de Levier :
 - ✓ la propriété du réservoir de Granges-Maillot,
 - ✓ 741 mètres linéaires de voirie assurant l'accès au château et au réservoir.

Les frais afférents à cette opération (géomètre, notaire, etc.) seront intégralement pris en charge par l'indivision de la ROCHEFOUCAULD.

Modalités de mise en œuvre :

- avant l'échange : procéder à la désaffectation et au déclassement des chemins et voiries concernés.
- après l'échange : intégrer dans le domaine public communal le nouveau chemin et cadastrer l'emprise du réservoir au bénéfice de la commune.

19 voix pour et 1 abstention

4. Tarifs du périscolaire

Au vu des augmentations du service, il est proposé d'ajuster les tarifs de la manière suivante à partir du 1^{er} septembre 2025 :

- +0.10€
- +0.50€ sur temps avec repas

TRANCHES	PERISCOLAIRE							
	MATIN De 7h15 à 8h30		MIDI Dont prix du repas		SOIR De 16h15 à 17h30		SUPPLEMENT SOIR De 17h30 à 18h30	
	LEVIER	EXTERIEUR	LEVIER	EXTERIEUR	LEVIER	EXTERIEUR	LEVIER	EXTERIEUR
Selon quotient familial								
QF inférieur à 350 €	1.40 €	2.54 €	5.50 €	8.56 €	2.10 €	2.94 €	1.10 €	1.74 €
de 351 à 800 €	2.02 €	3.28 €	6.53 €	8.60 €	3.08 €	4.15 €	1.61 €	2.35 €
de 801 à 1000 €	2.29 €	3.61 €	7.05 €	8.70 €	3.50 €	4.62 €	1.81 €	2.59 €
de 1001 à 1350 €	2.55 €	3.92 €	7.42 €	8.96 €	3.92 €	5.12 €	2.04 €	2.87 €
QF supérieur à 1351 €	2.80 €	4.20 €	7.80 €	9.40 €	4.30 €	5.57 €	2.23 €	3.10 €

Repas enseignant et intervenant extérieur : 7€

Gevresin bénéficiera du tarif Levier une fois la convention de participation aux frais de fonctionnement signée.

TRANCHES	Accueil de loisirs : <u>MERCREDI</u> ou <u>VACANCES SCOLAIRES</u>							
	Journée complète AVECREPAS		Journée complète SANS REPAS		DEMI-JOURNEE sans repas		SUPPLEMENTS : Matin : 7h15 à 8h30 et soir : 17h30 à 18h30	
	LEVIER	EXTERIEUR	LEVIER	EXTERIEUR	LEVIER	EXTERIEUR	LEVIER	EXTERIEUR
Selon quotient familial								
QF inférieur à 350 €	9.60 €	11.35 €	6.00 €	7.50 €	4.95 €	6.30 €	1.10 €	1.74 €
de 351 à 800 €	13.65 €	15.80 €	9.55 €	11.40 €	7.00 €	8.55 €	1.61 €	2.35 €
de 801 à 1000 €	14.90 €	17.20 €	10.50 €	12.45 €	7.65 €	9.30 €	1.81 €	2.59 €
de 1001 à 1350 €	16.20 €	18.60 €	11.50 €	13.50 €	8.42 €	10.10 €	2.04 €	2.87 €
QF supérieur à 1351 €	17.75 €	20.30 €	12.60 €	14.75 €	9.30 €	10.60 €	2.23 €	3.10 €

18 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre

5. Redevance consommation d'eau, redevance pour performance des réseaux d'eau potable et redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Préambule :

Avant 2025, deux redevances totalisant 0,45 €/m³ étaient prélevées sur les factures d'eau et d'assainissement pour la pollution domestique et la modernisation des réseaux. À partir de 2025, la loi du 19 décembre 2023 remplace ces redevances par trois nouvelles :

- sur la facture d'eau :
 - 0,43 €/m³ pour la consommation d'eau potable,
 - 0,01 €/m³ pour la performance des réseaux.
- sur la facture d'assainissement :
 - 0,01 €/m³ pour la performance des systèmes d'assainissement collectif (modulable selon leur efficacité).

Attention, si cette année, aucune modification n'est à noter à la hausse ou à la baisse, les redevances seront dès l'année prochaine annexées sur la performance des réseaux. Il est donc impératif d'améliorer au maximum nos réseaux même si à ce jour, nous n'avons aucune idée du montant maximum qui pourrait être demandé aux usagers et à mettre en corrélation avec les investissements projetés.

Accord à l'unanimité pour appliquer ces nouvelles redevances à compter de la facturation 2025.

6. Contrat pour la réalisation et le suivi de l'autosurveillance de la STEP

Dans le cadre de la gestion et du suivi de la station d'épuration communale, la Commune de Levier doit procéder au renouvellement du contrat de prestations.

Ce contrat définit les modalités d'intervention du prestataire en matière d'autosurveillance réglementaire de l'installation.

Le montant de la rémunération versée au prestataire est fixé à 2 475 € HT/trimestre, soit 9 900 € HT/an. Ce tarif pourra être révisé chaque année.

Le contrat est reconduit avec la Société de Distribution Gaz et Eaux, mieux disante, pour une durée initiale de deux ans et pourra être renouvelé trois fois, pour une durée d'un an.

Il entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et pourra courir jusqu'au 30 juin 2030 au plus tard.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le maire à signer tout document y afférent.

7. Rétrocession de voirie

Lors du diagnostic réalisé sur les voiries de la commune par Geoptis, il a été constaté que des rues n'ont pas fait l'objet de rétrocession malgré des délibérations prises lors de la fin de chantier. Il convient donc d'accepter de les intégrer dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne tout pouvoir au Maire afin de régulariser les rues suivantes : rue de la Sauce, impasse de la Tillette et rue du Couchant.

8. Vente d'un caveau

A la suite de la réception de la meilleure offre d'achat concernant le caveau JEANNERET - ROUSSET par Monsieur DEFASNE pour un montant de 3 350€ TTC, il convient donc de délibérer afin d'acter la vente.

Accord à l'unanimité

9. Décorations de Noël

La commune souhaite renouveler une partie de ses décorations de Noël, dans un souci de valorisation de l'espace public et d'embellissement du village.

À ce titre, il est également envisagé de doter le nouveau parc attenant à l'église d'une mise en lumière et d'éléments décoratifs spécifiques.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 5 708,74 € TTC.

20 voix pour et 1 abstention.

10. Plan de financement du stade synthétique

Le projet de transformer le nouveau terrain n'est pas possible à court terme, dans la mesure où les financeurs ont exprimé leur refus de subventionner la réhabilitation d'un terrain neuf.

Dans ce contexte, et à l'issue d'échanges entre le club sportif et la municipalité, une nouvelle orientation a été envisagée : il s'agirait de convertir le terrain d'entraînement existant en terrain synthétique. Ce choix permettrait de répondre aux besoins du club en matière de conditions d'entraînement optimales et d'assurer une meilleure utilisation des installations.

Bien que les financements **ne soient à ce jour aucunement garantis**, la commune souhaite toutefois engager une démarche proactive en répondant à un appel à projet de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et différents organismes financeurs.

Le bureau d'étude Chanéac a donc repris son étude dans ce sens. Le montant estimé des travaux incluant la maîtrise d'œuvre, s'élève à 784 815.10 HT. Sur cette base, il est proposé de valider le plan de financement ci-joint et d'autoriser le Maire à procéder au dépôt des demandes de subventions.

En l'état, la commune et le club ne seront pas en mesure de financer le terrain. Il faudra trouver des ressources supplémentaires quand bien même l'ANS validerait notre candidature.

Financeurs	Montants prévisionnels HT	%
FFF	20 000.00€	2.55%
ANS	157 000.00€	20.00%
Département P@C25	60 000.00€	12.74%
TOTAL SUBVENTIONS	237 000.00€	30.20
Coût travaux	770 215.10€	
Maîtrise d'œuvre	14 600.00€	
Autofinancement	547 815.10€	69.80%
Coût travaux + maîtrise	784 815.10€	100.00%

15 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre (F. GARCIA ne participe pas au vote)

11. Questions diverses

Un petit geste pour vous, un grand pas pour la propreté de tous !

Ramasser les déjections de son chien, c'est faire preuve de respect envers les autres. Les trottoirs, les parcs et les espaces publics ne sont pas des toilettes pour animaux. Un sac, un geste simple, et un village propre pour tout le monde. Merci de penser aux autres.



RAPPEL des horaires autorisés pour les particuliers pour utiliser les outils tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique ou autres outils assimilables :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !



Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en JDC
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

C'est obligatoire !

FÊTE FORAINE

Elle aura lieu du 20 au 23 juin 2025 sur le parking Débois.

NOUVEAU A LEVIER



Anthony BETTINELLI
 06.72.48.69.06
 www.ab-high-tech-services.fr

Réparations ordinateurs,
 téléphones, récupérations de
 données, conseils et
 accompagnement.

DIMANCHE 8 JUIN 2025
 à partir de 8h - Salle des Fêtes

La Ronde des Sapins
 La Ronde des Sapins
 Groupe de Paroisse LEVIER

LA RONDE DES SAPINS

LEVIER

3 circuits pédestres
 5Km - 11Km - 18Km

2 circuits VTT
 21Km - 42Km

Infos 06 48 07 17 73

CRÉDIT AGRICOLE
 FRANCHE-COMTÉ

LEVIER

LEVIER

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 15 JUIN 2025

De 6h à 18h

3 euros/Mètre

Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions :
 Prévalet Anne : 06.74.22.87.55
 Ratte Sylvie : 07.87.95.47.65

Entrée libre !

Spectacle de fin d'année
 Ecole Jeanne d'Arc

Vendredi 20 juin 2025
 Salle des fêtes

apel

La Salle
 Levier

90 ANS!

21 juin 2025

AS LEVIER

1935

SOUPER
 *DANSANT
 À 19H30
 ANIMÉ
 PAR
 LYDIE
 MOUGIN

ANIMATIONS TOUTE
 LA JOURNÉE À
 PARTIR DE 10H !!

MATCH DES LÉGENDES
 DE L'ASL À 16H30

Réservez
 la date

L'Outil en Main

PORTES OUVERTES

*Mercredi 25 juin 2025
 de 15h à 16h30
 au 1^{er} étage de la mairie*

Venez découvrir notre
 association, inscrire votre enfant
 pour la saison 2025 – 2026.

Renseignements au
 06.87.29.74.17 ou 07.71.22.51.36

TEAM Auto LEVIER

29 JUIN • 2025

**13^e TOUR
 AUTO LÉVITIEN**

Accueil à partir de 7h30
 Salle des fêtes de Levier

Renseignements au 06.71.97.17.01

Kermesse

de l'école Pergaud de Levier)

VENDREDI 27 JUIN

à partir de 18h00
 A la salle des fêtes

snacking buvette jeux
 maquillage 2€, limitée à 30 enfants animations

Don du Sang · Don du Sang

COLLECTE

Mercredi 28 mai 2025
 de 16h à 19h00
 Salle socio-culturelle

Sur RDV



Garage Pourcelot : un service de proximité à l'image de l'équipe

Depuis 2017, Jean-Charles POURCELOT, reprenant l'activité de son papa, dirige ce garage familial. Composé de trois mécaniciens expérimentés et de Delphine à la gestion administrative, l'équipe met un point d'honneur à offrir un service fiable et personnalisé. Le garage propose une large gamme de prestations : mécanique, carrosserie, dépannage, gestion des cartes grises, ainsi que la vente de véhicules d'occasion ou neufs. Leur engagement et leur proximité avec la clientèle leur permettent de répondre aux besoins de toute la famille, dans une ambiance chaleureuse et professionnelle.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 7h30-12h / 13h30-18h30
- Le samedi : 7h30-12h



Le mot : « Nous travaillons avec notre cœur et beaucoup de passion pour notre clientèle ».

Boulangerie Cuenot : une histoire de famille

La boulangerie Cuenot a été créée en juin 1936 par René CUENOT, le grand-père. Ensuite, en 1974, c'est son fils, Gérard CUENOT, qui a repris l'affaire. Dans les années 2000, c'est à son tour qu'Alain CUENOT, le fils, a repris la boulangerie, assurant la continuité de cette entreprise familiale. Sa sœur, Jacqueline, tient quant à elle le magasin. Depuis trois générations, la boulangerie propose du pain au levain naturel, un produit qui a été récompensé lors de concours. En plus du pain, la pâtisserie, la viennoiserie et du snacking, répondant ainsi à une large gamme de goûts et de besoins. Jacqueline, en plus de gérer le magasin, effectue des tournées dans les villages environnants.

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au vendredi : 7h15-19h
- Le samedi : 7h15-18h30
- Le dimanche : 7h15-12h



Le mot : « Le pain authentique c'est chez CUENOT ».

Camping de la Forêt : 40 ans ça se fête !

Créé en 1985 par Pierre et Colette ANNALER, parents de Jacques, le camping a connu une belle évolution. Repris en 2006 par Jacques et Pierrette, il est passé de 20 emplacements à 71 aujourd'hui, dont 14 locatifs (chalets, mobil-homes, lodges), avec un bar et un service de restauration sur réservation. Les vacanciers peuvent profiter d'une piscine chauffée ainsi que d'un programme varié d'animations tout au long de la saison : concerts, séances de yoga, massages ou encore randonnées. En pleine expansion, le camping participe désormais au projet pilote du Master Plan du Haut-Doubs. En dehors de la saison estivale, il est également possible d'y organiser des événements familiaux, avec ou sans hébergement.

À noter : le 21 juin marquera les 40 ans du camping – une belle fête en perspective !

Horaires d'ouverture :

- Voir le site : www.camping-de-la-foret.com



Le mot : « En famille, en tribu, en amoureux venez profiter d'un séjour nature et confortable ».